

## BULLETIN MENSUEL

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 9 AOÛT 1937

des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON  
REUNIES

et de leurs GROUPES RÉGIONAUX : ROANNE, BOURGOIN, VALENCE, ANNECY, etc.

**Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6<sup>me</sup>)**Trésorier : M. A. PONCHON, 30, rue Malesherbes, Lyon (6<sup>e</sup>)

<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	{ France et Colonies Françaises .....	<b>500</b> francs
C. C. P. Lyon 101-98	{ Etranger: .....	<b>600</b> —

## AVIS A MM. LES AUTEURS

**MANUSCRITS.** — Messieurs les auteurs sont priés de *dactylographier* leurs manuscrits, avec double interligne, sur papier format commercial (21×27 cm), au recto seulement, sans abréviations inusitées, ni ratures, ni surchargés.

**CARACTÈRES.** — Souligner d'un trait les mots à composer en *italiques* (noms latins, en particulier), et de deux traits les mots à composer en **PETITES CAPITALES** (noms propres, en particulier). Sauf instructions spéciales, nous nous chargeons du choix des caractères et de la disposition pour les titres et sous-titres.

**RÉVISION DU MANUSCRIT.** — Les manuscrits devront être soigneusement relus, la ponctuation vérifiée, ainsi que toutes les parties du texte dont la transcription typographique pourrait présenter des difficultés : signes, formules, symboles des unités de mesure, etc... L'observation de ces recommandations évitera de nombreuses corrections et, par conséquent, des pertes de temps et des frais inutiles.

**CORRECTIONS D'AUTEUR.** — Les manuscrits doivent être remis *ne varietur*, les seules corrections typographiques étant assurées gratuitement. Ces corrections doivent être indiquées en utilisant les signes des codes habituels, avec report indicatif dans la marge de gauche de l'épreuve. Toutes les modifications du texte initial, les adjonctions, dispositions nouvelles demandées sur épreuve pourront être facturées à l'auteur ; dans tous les cas elles sont de nature à retarder la publication des notes ou mémoires.

**CLICHÉS.** — Ils ne peuvent être exécutés que d'après de bons dessins, à l'encre de Chine, sur papier fort très blanc, sans taches, grattages et autres défauts d'aspect ; ou encore d'après de bonnes photographies en noir, parfaitement venues. Il est recommandé de grouper les images de façon à ce qu'elles occupent toute la largeur du texte après réduction convenable. Dans tous les cas où la confection des clichés est laissée à notre diligence, nous les faisons exécuter aux conditions spéciales consenties par notre photographeur, aux frais de l'auteur qui reçoit facture régulière.

**TIRÉS A PART.** — Chaque épreuve est accompagnée du tarif des tirages à part appliqué par notre imprimeur, qui assure lui-même livraison et recouvrement de ces suppléments, selon demande que MM. les auteurs doivent formuler sur les épreuves corrigées.

**COLLABORATIONS.** — Sauf autorisation du Conseil d'Administration, nous ne publions que des textes émanant de Membres régulièrement inscrits à notre Société, et sous leur seule responsabilité.

L'application des règles qui précèdent n'a d'autre objet que de maintenir, et même accroître le volume de nos publications, tout en maintenant la cotisation annuelle au taux le plus bas possible.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**CLICHÉS POUR IMPRESSIONS**  
SCIENTIFIQUES - ARTISTIQUES - COMMERCIALES  
**PHOTOGRAVURE P. ALEXANDRE**  
ANCIENNE MAISON A. ARLIN FONDÉE EN 1908 ET A. SABOUL ET P. ALEXANDRE  
10-12 RUE BARABAN  
TÉLÉPHONE LALANDE 44-72 = **LYON** = REGISTRE DU COMM. LYON A81564